

RÈGLEMENT CONCOURS DE BOUCHON

Art. 1

Le droit d'inscription s'élève à 1,50 euros. Le joueur reçoit deux « tapes » numérotées qu'il garde pour toutes les manches jouées. Elles seront restituées aux commissaires à la fin du concours.

Art. 2

Le concours se joue en deux manches :

- Une première manche éliminatoire d'une durée de 30 minutes ;
- Une deuxième manche « finale » d'une durée de 45 minutes.

Chaque manche se joue par jeu complet, c'est-à-dire que chaque joueur jette un nombre égal de tapes.

Art. 3

Un tirage au sort détermine les aires de jeux qui seront attribuées à chaque joueur. L'ordre des joueurs dans chacun des couloirs est déterminé de la façon suivante : chaque joueur jette une seule tape vers le bouchon. Le joueur le plus proche joue en premier, le deuxième en second et ainsi de suite.

Art. 4

Pour que les points soient comptabilisés, il faut nécessairement que la tape renverse le bouchon. Les points attribués aux tapes qui sont le plus près des jetons, à condition qu'elles soient dans la zone déterminée par les lignes blanches formant la zone de comptage.

Art. 5

Un joueur qui a renversé le bouchon reçoit, en plus des points gagnés, un bonus d'un point qui lui est acquis même s'il ne devait pas récolter de point avec son lancer.

Art. 6

Les jetons restant au bouchon seront placés sur celui-ci plus une quantité égale au nombre de joueur.

Art. 7 (mise à jour : 06/2006)

Après une première manche, le comptage des points est effectué. Les premiers de chaque couloir joueront la finale au couloir n°1. Les autres joueurs seront répartis dans les autres couloirs selon les points obtenus.

Art. 8 (mise à jour : 06/2006)

Les six premiers prix seront attribués aux six joueurs du couloir n°1 ; les prix suivants seront distribués selon les points obtenus au total des deux manches.

Art. 9

Le commissaire de jeu est seul à pouvoir mesurer les distances et à attribuer les points. En cas de litige, il sera fait appel au juge principal dont la décision est souveraine.

Art. 10

La Charlemagn'rie, organisatrice du concours, décline toute responsabilité en cas d'accident dû au jeu ou à tout autre cause.